

5 BONNES RAISONS DE CHOISIR
LE CLÉ EN MAIN POUR VOTRE CONSTRUCTIONLe clé en main,
Késaco ?

La construction "clé en main" englobe toutes les étapes d'un projet de construction : De la définition de vos besoins à la livraison du bâtiment, en passant par la conception et l'ensemble des démarches administratives et réglementaires, le chantier et la coordination des différents corps de métiers.

IPE vous accompagne et intervient, pour vous, tout au long de ces étapes.

**1 - Une offre sur mesure**

IPE intervient sur tout le territoire national et réalise des bâtiments "clé en main" adaptés à votre entreprise, votre budget et votre planning.

**2 - Un accompagnement de a à z**

Qu'il s'agisse de la phase d'étude du projet ou de la phase chantier, IPE assure le suivi des opérations en réalisant des contrôles stricts à chaque étape afin de garantir le bon déroulement des opérations.

**3 - Un contrat unique**

Le contrat "clé en main" vous assure un cadre juridique complet et vous offre la protection nécessaire pour la bonne réalisation de votre ouvrage avec toutes les garanties légales nécessaires.

**4 - Un interlocuteur dédié**

Tout au long du projet, un interlocuteur unique vous est dédié. Il vous accompagne pendant toutes les étapes du projet jusqu'à la livraison du bâtiment et la fin de l'année de parfait achèvement de votre ouvrage.

**5 - Un engagement client**

Avec plus de 20 ans d'expertise dans le domaine de la construction, IPE s'engage et vous garantit le respect de vos délais et de votre budget.

VOUS AVEZ UN PROJET ?

CONTACTEZ NOUS AU 01.60.43.10.29

OU

PAR MAIL À INFO@IPEBAT.COM

LES 9 ETAPES CLÉS DE VOTRE CONSTRUCTION CLÉ EN MAINS

DÉFINITION DU BESOIN

1

Vous définissez les surfaces de votre projet en fonction de vos besoins (bureaux, commerces, stockage, production...).

RECHERCHE FONCIÈRE

2

Le choix et l'achat du terrain conditionnent votre projet.

IPE vous conseille sur l'implantation de votre construction et sur les plans afin de bien respecter les contraintes architecturales, budgétaires et urbanistiques liée à votre terrain.

RÉALISATION DES PLANS

3

IPE vous assiste et vous conseille dans le choix des matériaux pour vous proposer un projet sur-mesure.

Tous les plans sont réalisés en maquettes numériques.

CHIFFRAGE ET NOTICE DESCRIPTIVE

4

IPE élabore un devis descriptif qui vous permettra d'établir votre plan de financement.

Votre enveloppe budgétaire est totalement maîtrisée et respectée. Tout est défini à l'avance : IPE vous assure une totale transparence des coûts.

SIGNATURE DU CONTRAT

5

IPE vous garantit un contrat unique et vous assure un cadre juridique complet afin de vous offrir la protection nécessaire pour la bonne réalisation de votre ouvrage avec toutes les garanties légales nécessaires.

DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

6

IPE dépose le permis de construire auprès de la mairie où se situe le terrain.

Le délai d'instruction est de 3 mois en moyenne ou de 6 mois si la future construction accueille du public.

PRÉPARATION DU CHANTIER

7

IPE gère la consultation des entreprises du lancement de l'appel d'offres jusqu'à la négociation financière finale et la réunion de démarrage des travaux.

DÉMARRAGE DU CHANTIER

8

IPE vous dédie un interlocuteur unique tout au long de votre chantier pour vous accompagner, vous conseiller et vous assurer du bon déroulement des travaux.

RÉCEPTION

9

IPE vous accompagne pour cette ultime étape et ce jusqu'à la fin de l'année de parfait achèvement de votre ouvrage.